

22

Commission permanente

Séance du 18 septembre 2023



Rapporteur : Mme ROUSSET

48440

18 - Environnement

Appel à candidatures pour le développement durable dans les établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap - Edition 2023

Le lundi 18 septembre 2023 à 14h17, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h05.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 8 février 2023 relative à la transition écologique et énergétique ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 27 février 2023 relative à l'appel à candidatures pour le développement durable dans les établissements d'accueil et d'hébergement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, édition 2023 ;

Expose :

Lors de sa réunion du 27 février 2023, la Commission permanente a autorisé le lancement d'un cinquième appel à candidatures pour le développement durable dans les établissements pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap.

Pour rappel, cet appel à candidatures était lancé du 15 mars 2023 au 8 septembre 2023 avec deux dates de dépôt des dossiers prévues les 26 mai et 8 septembre 2023.

Cet appel à candidatures comporte les thématiques suivantes :

- thématique 1 - démarche globale de développement durable,
- thématique 2 - actions soutenues sur l'alimentation responsable,
- thématique 3 - actions soutenues sur l'énergie :
 - . thématique 3.1 - audits énergétiques,
 - . thématique 3.2 - aide aux travaux de rénovation énergétique (dépôt des candidatures du 3 juillet au 8 septembre 2023).

Pour cette édition de l'appel à candidatures, l'Agence régionale de santé est partenaire sur la thématique 3.2 - aide aux travaux de rénovation énergétique.

Les déposataires peuvent candidater à une ou plusieurs thématiques.

I. Première période de dépôt du 15 mars au 26 mai 2023

Sur cette première période de dépôt, le Département d'Ille-et-Vilaine a reçu seize candidatures concernant vingt établissements (quatorze établissements pour personnes âgées et six établissements pour personnes en situation de handicap). Ces candidatures représentent 35 dossiers.

L'ensemble des dossiers a été examiné lors d'un comité de sélection le 13 juillet 2023, réparti ainsi selon les thématiques :

- seize dossiers sur la thématique 1 - démarche globale de développement durable,
- quinze dossiers sur la thématique 2 - actions soutenues sur l'alimentation responsable,
- quatre dossiers sur la thématique 3.1 - audits énergétiques.

Sur ces 35 dossiers, 23 sont présentés lors de cette Commission permanente à la suite d'un avis favorable émis par le comité de sélection.

Pour ce qui concerne les 12 autres dossiers :

- 3 dossiers sont non éligibles aux conditions de l'appel à candidatures,
- 6 dossiers ont reçu un avis défavorable,
- 3 dossiers seront réexaminés lors du prochain comité de sélection du 13 octobre 2023.

A. Dossiers sur la thématique 1 - démarche globale de développement durable

Le comité de sélection a retenu les dossiers suivants :

1. Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes La Maison des Rondines (Bourg-des-Comptes)

Mise en place d'une cuve de récupération de pluie enterrée de 5 000 litres, pour un montant total

de 16 545,07 € TTC.

Avis favorable pour une subvention d'investissement de 11 817,34 €.

2. Centre de réadaptation du Patis Fraux (Vern-sur-Seiche)

Achat de cuves de récupération d'eau, pour un montant total de 635,41 €.

Avis favorable pour une subvention d'investissement de 508,33 €.

3. Maison de retraite Hyacinthe Hévin (Etelles)

Achat de fontaines à eau, pour un montant total de 14 038 € TTC.

Avis favorable pour une subvention d'investissement de 11 230,40 €.

4. Centre hospitalier des Marches de Bretagne situé sur quatre sites (création d'un dossier par site)

Achat de fontaines à eau, pour un montant total de 43 460,60 € TTC.

Avis favorable pour une subvention d'investissement de 33 522,40 € (répartition par site indiqué dans la convention ci-jointe en annexe).

Pour l'ensemble de ces sept dossiers, la subvention totale en investissement est de 57 078,48 €.

B. Dossiers sur la thématique 2 - actions soutenues sur l'alimentation responsable

Le comité de sélection a retenu les dossiers suivants :

1. Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Maison Saint-Joseph (Saint-Aubin-du-Cormier)

Audit de la cuisine, pour un montant total de 4 410 € TTC.

Avis favorable pour une subvention de fonctionnement de 3 528 €.

2. Centre communal d'action sociale de Paimpont - Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Résidence de Brocéliande (Paimpont)

Achat de matériel de cuisine, pour un montant total de 6 536,75 € TTC.

Avis favorable pour une subvention d'investissement de 5 229,40 €.

3. Résidence de l'étang (Marcillé-Robert)

Achat de matériel de cuisine, pour un montant total de 27 819,15 €.

Avis favorable pour une subvention d'investissement de 15 000 € (plafond de subvention).

4. Centre hospitalier des Marches de Bretagne pour deux sites (création d'un dossier par site)

Achat de matériel de cuisine, pour un montant total de 9 871,58 € TTC.

Avis favorable pour une subvention d'investissement de 7 897,26 € (répartition par site indiqué dans la convention ci-jointe en annexe).

5. Centre hospitalier des Marches de Bretagne pour quatre sites (création d'un dossier par site)

Formations, pour un montant total de 24 840 € TTC.

Avis favorable pour une subvention de fonctionnement de 19 872 € (répartition par site indiqué dans la convention ci-jointe en annexe).

6. Association pour l'hébergement et l'accompagnement des personnes handicapées - Hameau de la Pierre Longue (Iffendic)

Accompagnement sur la ré-internalisation de la réalisation des repas sur site, pour un montant de 5 640 € TTC.

Avis favorable pour une subvention de fonctionnement de 4 512 €.

7. Association Notre Dame de Lourdes - Résidence Notre Dame Lourdes (Domalain)

Formation "restauration durable en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes", pour un montant total de 7 850 € TTC.

Avis favorable pour une subvention de fonctionnement de 6 280 €.

Achat de matériel de cuisine, pour un montant total de 6 620,40 € TTC.

Avis favorable pour une subvention d'investissement de 5 296 €.

Pour l'ensemble de ces douze dossiers, la subvention totale est de 34 192 € en fonctionnement et de 33 422,66 € en investissement.

C. Dossiers sur la thématique 3.1 - audits énergétiques

Le comité de sélection a retenu les dossiers suivants :

1. Association Anne Boivent pour trois établissements (création d'un dossier par établissement)

Réalisation d'audits énergétiques, pour un montant total de 27 168 € TTC.

Avis favorable pour une subvention totale d'investissement de 21 734,40 € (répartition par site indiqué dans la convention ci-jointe).

2. Association Notre Dame de Lourdes - Résidence Notre Dame Lourdes (Domalain)

Réalisation d'un audit énergétique, pour un montant total de 11 160 € TTC.

Avis favorable pour une subvention d'investissement de 8 928 €.

Pour l'ensemble de ces quatre dossiers, la subvention totale en investissement est de 30 662,40 €.

II. Éléments financiers

Pour l'ensemble des dossiers présentés, la subvention totale en fonctionnement est de 34 192 € et en investissement de 121 163,53 €.

Les crédits font l'objet de 2 affectations en fonctionnement sur l'AE ALIMF002 imputations 65 52 6574 pour un montant de 14 320 € et 65 52 65738 pour un montant de 19 872 €, soit un montant total de 34 192 € et 5 affectations en investissement sur l'AP SPEDI010 imputations 204 52 20421 pour un montant de 47 697,13 €, 204 52 2041782.4 pour un montant de 15 000 €, 204 52 2041721 pour un montant de 5 229.40 €, 204 52 2041722 pour un montant de 11 817.34 € et 204 52 2041781 pour un montant de 41 419.66 €.

Décide :

- d'attribuer des subventions pour un montant total de 155 355,54 € au profit des bénéficiaires détaillés dans les annexes jointes ;

- d'approuver les termes des conventions à conclure entre :

. le Département d'Ille-et-Vilaine et le Centre hospitalier des Marches de Bretagne, relatives à la démarche globale de développement durable et aux actions sur l'alimentation responsable,

. le Département d'Ille-et-Vilaine et l'Association Anne Boivent, relatives aux audits énergétiques dans le cadre de l'appel à candidatures développement durable dans les établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap, édition 2023, jointes en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 20 septembre 2023
ID : CP20231723

Pour extrait conforme